

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-153

## A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Afin de garantir la sécurité des travaux de taille de haie et de nettoyage par les services municipaux du parking de l'école de Musique, rue de l'Eglise à Wormhout,

### ARRETE :

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit sur l'ensemble du parking de l'école de Musique, **et ce, le mardi 11 juillet 2023 de 7h à 17h.**

**ARTICLE 2** : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par les services municipaux de la commune.

**ARTICLE 3** : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Fait à WORMHOUT, le 04/07/2023

Le Maire,  
**David CALCOEN**



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 04/07/2023  
Le Maire,  
**David CALCOEN**



Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué  
**Florence DEHONDT**

Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué  
**Florence DEHONDT**